



Compte rendu CHSCT du 03/10/2018

Début 10h00

Après la lecture des liminaires des OS, monsieur le directeur a abordé les points suivants dans sa réponse :

- La transformation du CICE en réduction de charges sociales
 - Les grandes orientations de CAP 2022 et les deux circulaires du 1^{er} ministre de juillet 2018 (lettres de cadrages aux préfets) et la déclinaison à la DGFIP : création d'Agences comptables et d'une agence unique en charge du recouvrement, appels accrus à des contrats de droit privé, contrat d'apprentissage en mode de pré-recrutement, ASR et plan triennal à la DGFIP, le zéro numéraire dans les SIP, SIE et trésorerie d'ici à 2020.
 - La gestion du pic d'activité de septembre lié notamment à l'inquiétude des contribuables et des hésitations de l'exécutif. Une période difficile est prévue pour janvier 2019.
 - La DIS restera assistance DSN de niveau 3, via des courriels dans le cadre du GIP DSN.
 - Le numéro de l'assistance PAS sera gratuit au 01/01/2019, celui du CIS le sera sûrement à la fin du contrat de téléphonie à la fin 2020.
 - Les numéros CC sont réactivés.
 - La SRP pilote vraiment l'activité des plateformes, dans une gestion en « mode réactif ». Le taux d'activité est un indicateur très regardé par la SRP.
 - La SRP sera à nouveau informée par le directeur de notre souhait de connaître très rapidement le devenir de la DIS.
 - La mise en place des élections à la DIS
 - Un point sur la téléphonie et les incidents acoustiques.
Les routeurs SFR qui sont à l'origine des incidents, ils sont déjà remplacés.
Selon lui, les incidents et la mauvaise qualité des communications ont pour origine le matériel utilisé par nos appelants (voitures, smartphone, communication skype...).
- La procédure en cas d'incidents est rappelée, les logs doivent être aussi récoltés en cas de qualité médiocre des appels.
Les collègues doivent rapidement informer les chefs de service de tout incidents.

Mise en place de l'application Topaze pour appeler un taux d'urgence.

L'ordre du jour s'est déroulé comme suit :

1/ Renouvellement de la composition de l'instance suite au départ d'un membre.

2/ Approbation du PV du 03/07/2018

3/ Test et mesures sonores sur les plateaux.

À la demande de Solidaires, les appareils de mesures seront réglés en trois paliers (0-55 db/55-65 db/ >65db) ce qui permettra une analyse fine du niveau de bruits ambiants sur les plateaux afin de lutter contre la fatigue auditive.

Un bilan des mesures organisationnelles et matérielles est demandé par Solidaires pour les prochaines instances.

Comme demandé par Solidaires depuis plusieurs années les nouveaux arrivants vont bien passer un audiogramme.

4/ La campagne du DUERP/PAP pour 2018/2019

Comme chaque année, l'ensemble des collègues seront consultés pour la mise à jour du DUERP.

Pour la campagne à venir, une procédure allégée et simplifiée sera utilisée .

Des groupes de travail locaux et directionnels seront mis en place avant février 2019.

5/ Les dépenses 2018 votées et approuvées par le CHSCT

Il s'agit de dépenses classiques (nettoyages de moquettes, matériels de bureau ergonomiques souris, repose pieds, lampadaires, stages geste et postures, mise en place du stage gestion du stress ...).

Le solde du budget sera utilisé pour l'achat de 3 appareils de mesures Jabra ainsi que pour l'achat de limiteurs /protecteurs de la marque SENHEISER.

6/ Le calendrier prévisionnel des instances sera fixé dès les résultats des élections professionnelles connus.

7/ Les formations CHSCT

Une information complète relative à l'amiante sera transmise aux membres du CHSCT.

À la demande Solidaires, une formation spécifique aux RPS sera peut-être disponible pour les acteurs du CHSCT au premier semestre 2019.

8/ Questions diverses :

À nos demandes le directeur à apporter les précisions suivantes :

- Pas de restriction pour les congés de janvier et février 2019

- Pas encore d'information quant aux suppressions d'emplois en 2019 à la DIS

- PUV Lille/Nancy/Rouen, pas de réponses quant à la mise en place du PUV d'un point de vue organisationnel.

- Sur les e-contacts injurieux, l'information des chefs de services et de la DIS demeure obligatoire.

- Les CAPL de listes d'aptitudes seront convoquées le 06/11/18.

Fin de la réunion à 13h15.